

Résolution de l'AG de la grève des aides-soignant-e-s HUG du SSP du 16 novembre 2011

L'assemblée générale de la grève des aides-soignant-es du ssp, s'est réunie le 16.11.2011.

L'assemblée considérant que :

- Les revendications de départ des aides-soignant-es visaient la revalorisation de la fonction de la classe 7 à la classe 10
- L'AG du 8 novembre 2011 a approuvé, cependant, une base de négociation pour obtenir une seule classe de plus.

L'assemblée prend acte que :

- L'ensemble du Conseil d'Etat a accepté l'augmentation d'une classe de salaire pour toutes et tous les aides-soignant-es et aides hospitalier-ères, en les coulisant dans la classe supérieure avec la même annuité.
- sur les deux variantes figurant dans le projet du protocole d'accord du 15 novembre 2011, le Conseil d'Etat a finalement choisi la variante 1 qui est la suivante :
 - *pour les bénéficiaires de la prime d'inconvénient de service, ladite prime est partiellement intégrée dans l'augmentation et fait partie du salaire assuré soumis à cotisation. La prime est dès lors ajustée de façon à garantir au moins le même niveau de rémunération nette. Afin de parvenir à ce résultat, le montant de la prime inconvénient de service des aides soignantes et des aides-hospitalières, actuellement de 3.55 F/heure est fixé à 2.25 F/heure*

L'assemblée décide

- de refuser un accord qui
 - remet en cause un acquis, en l'occurrence celui de la prime d'inconvénient de service dite de gériatrie
 - crée une inégalité de traitement entre les infirmières-ers et les aides-soignant-es et hospitalières-ers au niveau du tarif horaire de la prime de gériatrie.
- de se réunir à nouveau pour décider de la suite à donner aux revendications des aides-soignant-es

L'assemblée exige que :

- la variante 1 soit retirée immédiatement par le Conseil d'Etat en faveur de la variante 2 : une classe avec même coulisement pour toutes et tous et maintien de la prime (voir exactement les termes de la variante 2).

Genève le 16 novembre 2011